

[L'original est rédigé en anglais.]

5 Juillet 2023
Abidjan, Cote d'Ivoire

Résumé de la 9^{ème} Assemblée Générale de la CARD

La 9^{ème} Assemblée Générale de la CARD s'est tenue à Abidjan au Sofitel Hôtel Ivoire en Côte d'Ivoire, les 4 et 5 juillet 2023. Les points focaux des Stratégies nationales de développement de la riziculture (SNDR), les délégués de 32 pays membres de la CARD, les membres du Comité directeur de la CARD, les partenaires de la coopération Sud-Sud, les conférenciers invités et les parties prenantes du secteur rizicole en Côte d'Ivoire et dans d'autres pays ont participé à la réunion. Le coprésident, Dr. Baboucarr Manneh, Directeur général d'AfricaRice, a souhaité la bienvenue aux participants.

Dans ses propos liminaires, M. Manneh a indiqué que le riz est devenu, plus que jamais auparavant, important pour la sécurité alimentaire de l'Afrique. Il a poursuivi en indiquant que malgré cette importance, la production locale n'est pas suffisante pour répondre à la demande. Rappelant également que bien qu'il y ait de nombreux défis à relever tout au long de la chaîne de valeur, des solutions sont disponibles à l'instar de l'approche RESILIENCE-Industrialisation-Compétitivité-Autonomisation (RICE) de la CARD qui indique la voie à suivre pour relever ces défis. Pour terminer, il a aussi indiqué que l'Assemblée générale de la CARD offre un forum pour partager les leçons apprises et faire des suggestions pour atteindre l'autosuffisance en riz.

Prenant la parole, Mme Aggie Konde, vice-présidente de l'AGRA, représentant le Dr Agnes Kalibata, Directrice du secrétariat de la CARD et présidente de l'AGRA, a exhorté les participants à adopter une approche holistique pour parvenir à l'autosuffisance en riz en Afrique subsaharienne (ASS). Illustrant ses propos en citant comme exemple le Mali, le Nigéria et la Tanzanie, elle a estimé que d'autres pays membres de la CARD pourraient également renforcer leur filière riz pour atteindre l'autosuffisance et rendre le riz produit localement abordable et nutritif. Réaffirmant les engagements de l'AGRA, elle s'est dite confiante que la CARD pourrait atteindre l'objectif de doubler la production de riz avant 2030.

Son Excellence Katsuya Ikkatai, Ambassadeur du Japon, a remercié le Gouvernement de la Côte d'Ivoire d'avoir accueilli la 9^{ème} assemblée générale de la CARD. Rappelant le lancement de la phase 2 de la CARD à la TICAD 7, l'ambassadeur a réitéré la détermination et l'engagement du gouvernement japonais en faveur de la sécurité alimentaire de l'Afrique à travers l'initiative CARD.

Au nom du Ministre de l'agriculture et du développement rural, le Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme de la Côte d'Ivoire, M. Sansan Kamble, a souhaité la bienvenue aux représentants des pays membres de la CARD, aux membres du Comité Directeur (CD) et aux experts venant d'Asie. Félicitant les pays membres de la CARD et les membres du CD d'avoir atteint l'objectif de la première phase de la CARD, ; Il a souligné l'importance de partager les expériences et les informations de chaque pays à travers cette réunion pour réaliser l'autosuffisance en riz en Afrique.

Point de l'ordre du jour 1 : Rapport de l'Assemblée Générale précédente et déroulement de la phase 2 de CARD

L'Assemblée générale a apprécié les progrès réalisés par CARD et a réaffirmé l'objectif majeur de CARD de doubler la production de riz de 28 millions de tonnes en 2018 à 56 millions de tonnes d'ici 2030 en Afrique subsaharienne.

- Durant l'AG8, il a été approfondi les discussions sur la manière d'atteindre les objectifs de la SNDR-2 en engageant de manière appropriée les gouvernements, les partenaires de développement, le secteur privé et les partenaires de la collaboration Sud-Sud tant au niveau national que régional.
- En 2021, environ 32,3 millions de tonnes de riz ont été produites sur 15,35 millions d'hectares, avec un rendement moyen de 2,1 tonnes/ha.
- Au rythme actuel d'augmentation de la production, il sera difficile d'atteindre l'objectif de production de CARD d'ici 2030, et il est donc nécessaire que toutes les parties prenantes accélèrent leurs efforts.
- 25 des 32 pays membres de la CARD ont officiellement validé leur SNDR-2. 5 pays sont dans les dernières étapes du processus de validation et 2 pays sont en train de formuler leur SNDR-2.
- CARD a également contribué à la formulation et à la validation de la stratégie régionale de développement de la riziculture de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Est.
- La mise en œuvre de la SNDR-2 a été entreprise à travers 76 projets dans 21 pays depuis le début de la phase 2 de CARD en 2019 jusqu'en 2021. Ce

nombre n'est pas exhaustif et les Membres devraient fournir des données plus complets sur le nombre de projets rizicoles en cours.

- La CARD a mis en place un nouveau cadre de suivi-évaluation (S&E) pour suivre les progrès de la mise en œuvre de la SNDR au niveau national et régional grâce à un ensemble de 12 indicateurs.
- 7 pays membres ont établi des méthodologies pour leur suivi et évaluation, ainsi que des données de référence pour les indicateurs et 4 pays entreprennent actuellement des études de base ; Les autres pays planifieront et mèneront des études au cours des prochains mois.
- Une mise en œuvre efficace de la SNDR2, qui a déjà été élaborée dans de nombreux pays membres de la CARD, est essentielle.
- Avec des études de base de S&E déjà menées ou prévues dans plusieurs pays membres, la phase 2 de CARD est au stade de la mise en œuvre.

Point de l'ordre du jour 2 : Mises à jour de la formulation et de la mise en œuvre des SNDR

- L'Assemblée générale s'est félicitée des progrès significatifs réalisés dans le cadre du processus de la SNDR dans chaque pays. Elle s'est, également, félicitée du nombre croissant de collaborations avec le secteur privé pour promouvoir l'industrialisation et du nombre croissant de projets de collaboration avec de nouveaux partenaires de développement, ce qui constitue un changement positif.
- Les domaines prioritaires identifiés dans le cadre des SNDR-2 des pays membres comprennent : l'amélioration de la commercialisation et l'accès au marché, l'accroissement de la production totale, l'accroissement de la productivité, la gouvernance/coordination du secteur rizicole, la production et la qualité des semences, l'accroissement des terres cultivables, l'augmentation de l'offre des services de vulgarisation, la modernisation des techniques de récolte et post-récolte, la promotion de l'agriculture intelligente face au climat, la gestion des terres, de l'eau et des ressources naturelles, la lutte antiparasitaire, l'accès au financement, la mécanisation et le renforcement des capacités des parties prenantes.
- Les interventions susceptibles d'améliorer l'efficacité des marchés intérieurs en créant une demande, en fournissant et en facilitant l'accès aux intrants et services agricoles pour les producteurs, et aux produits rizicoles locaux pour

les consommateurs, sont devenues la priorité la plus courante parmi les pays membres.

- L'augmentation de la production totale de riz et de la productivité grâce à des interventions intégrées durables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique est devenue primordiale pour les parties prenantes dans le cadre de la SNDR-2 dans plusieurs pays.
- De nombreux pays ont également accordé la priorité à l'importance d'améliorer la compétitivité du riz grâce à des progrès significatifs dans la qualité du riz produit localement.
- Les approches de vulgarisation qui faciliteront l'accès et l'adoption de bonnes pratiques et technologies de production rizicole telles que les semences, les variétés et les machines agricoles améliorées ont pris de l'importance dans le cadre de la SNDR-2.
- Plusieurs pays ont également donné la priorité à l'amélioration de la gouvernance et de la coordination des politiques et des activités des parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur du riz afin de maximiser les impacts des diverses interventions stratégiques dans le cadre de la SNDR-2.

Point de l'ordre du jour 3 : Recherche sur l'amélioration de la productivité

- L'évolution du rendement du riz dans 5 pays (Kenya, Niger, Sénégal, Bénin et Mali) en Afrique subsaharienne montrent que la révolution verte se met progressivement en place.
- L'Assemblée générale a exprimé son admiration pour les résultats de recherche empirique présentée par les professeurs Keijiro Otsuka et Yukichi Mano et a affirmé l'importance de la formation et de la vulgarisation dans la promotion des différents segments de la chaîne de valeur riz comme illustré par les résultats de la recherche.
- Des données empiriques provenant de Tanzanie, d'Ouganda et de Côte d'Ivoire suggèrent que renforcer les capacités dans les techniques d'intensification de la riziculture utilisant de semences et de machines améliorées et dans le domaine de la gestion de l'eau peut être à l'origine d'une révolution verte en Afrique subsaharienne.
- Des études de cas menées en Côte d'Ivoire ont montré que l'utilisation de motoculteurs pour la préparation du sol, du profil cultural (semis et repiquage), de l'entretien des cultures (désherbage, application d'engrais et

contrôle de l'eau) et la récolte augmente les rendements de riz des petits exploitants.

- Les analyses économétriques menées à Mwea, au Kenya, ont révélé que les petites unités de transformations à plusieurs étages pourraient améliorer la qualité du grain réduisant ainsi les charges financières et facilitant leur adoption.
- AG9 a reconnu la nécessité de fournir aux gouvernements et aux autres parties prenantes un appui fondé sur des données probantes facilitant ainsi la prise de décision.
- Dans ce contexte, les plans de CARD pour le suivi et l'évaluation des SNDR au niveau national et les stratégies régionales de développement de la riziculture (SRDR) au niveau régional contribueront à améliorer la rigueur et la qualité des processus d'élaboration des politiques liées au riz dans les pays membres de la CARD, car les données de suivi et d'évaluation collectées sur les indicateurs clés fourniront des preuves et une justification supplémentaires pour les réformes politiques dans le sous-secteur du riz en Afrique.

Point de l'ordre du jour 4: Coordination par le biais de l'initiative CARD

- En assurant la coordination du sous-secteur du riz entre divers acteurs du secteur public, entre le gouvernement hôte et les partenaires de développement, et entre les gouvernements nationaux et les communautés économiques régionales (CER), l'initiative CARD accroît l'efficacité et les impacts du développement du secteur rizicole.
- L'Assemblée générale s'est félicitée de l'appui croissant des partenaires de développement au secteur rizicole.
- Les SNDR-2 et les SRDR fournissent un exposé des politiques et une justification pour la mobilisation de fonds non seulement auprès des partenaires de développement, mais aussi auprès du secteur privé et des pays de coopération Sud-Sud.
- AGRA : L'AG9 a reconnu le rôle essentiel de AGRA dans la planification, l'établissement de partenariats et le soutien technique et institutionnel dans l'exécution des interventions prioritaires identifiées dans le cadre des SNDR par le biais de « programmes phares ». Le succès de AGRA dans l'intégration

du secteur privé par le biais d'accords interministériels en Éthiopie doit être mis à l'échelle dans d'autres pays membres de la CARD.

- FAO: L'AG9 reconnaît le rôle central de la FAO dans la production de données et dans la promotion de la coopération Sud-Sud par le biais de projets de coopération technique et de partenariats multipartites. L'accent mis par la FAO sur l'approche systémique devrait aider les pays membres de la CARD à établir de nouveaux partenariats multisectoriels et multilatéraux.
- IRRI: L'AG9 a noté que la mise à disposition de variétés et de technologies à haut rendement, nutritives et résistantes au climat, ainsi que le renforcement des capacités sont les principaux domaines d'intervention de IRRI. Étant donné que le développement et la mise à disposition de semences de nouvelles variétés prennent plus de 10 ans dans chaque pays, une approche régionale collaborative pour développer, tester et commercialiser des semences de variétés améliorées pour des écologies similaires grâce à des politiques harmonisées peut accélérer le doublement de la production de riz en Afrique subsaharienne.
- BAD : L'Assemblée générale a reconnu l'ampleur du financement de l'initiative Dakar 2 initiée par la BAD (environ 70 milliards de dollars pour les cinq prochaines années). Il s'agit d'une excellente occasion de financer les notes conceptuelles que les groupes de travail nationaux ont préparées à ce jour par le biais d'exercices d'alignement des ressources financières dans chaque pays afin d'accélérer la mise en œuvre des SNDR.
- L'AG9 s'est félicité des progrès réalisés grâce à la coopération entre l'Afrique subsaharienne et d'autres régions rizicoles par l'intermédiaire des partenaires de coopération Sud-Sud suivants :
 - Le Brésil souhaite soutenir l'intensification du renforcement des capacités techniques par le biais d'engagements du secteur privé.
 - L'Égypte est disposée à aider l'Afrique subsaharienne à développer des liens institutionnels entre la recherche, la vulgarisation et les agriculteurs.
 - Les Philippines continueront à former les agents de vulgarisation des pays membres de la CARD sur les méthodes de vulgarisation adaptées à la production de semences et à la riziculture à PhilRice.

- La Thaïlande s'est déclarée confiante dans la formation de l'Afrique subsaharienne à la production durable de riz dans les écologies pluviales et les bas-fonds.

Point de l'ordre du jour 5 : Bonnes pratiques pour l'industrialisation du secteur rizicole grâce à la participation du secteur privé

- Dans le cadre de l'approche RICE, la SNDR-2 des pays membres de la CARD envisage l'industrialisation de la production, de la transformation et de la commercialisation du riz par le biais de micro, petites, moyennes et grandes entreprises tout au long de la chaîne de valeur du riz.
- Quatre pays, à savoir le Cameroun, l'Éthiopie, le Kenya et le Mozambique, ont donné les progrès réalisés dans l'aspect industrialisation de la chaîne de valeur du riz :
 - **Cameroun**
 - Afrifood Private Ltd. est engagée dans l'agriculture contractuelle, la transformation, l'emballage, le développement de marque et la commercialisation du riz local à grande échelle.
 - PlaYce Yaoundé, un centre commercial de vente au détail, distribue « New NdopRice », un riz produit et emballé localement par l'Upper Nun Valley Development Authority.
 - **Éthiopie :**
 - À la suite d'une première vague d'investissements du gouvernement et des partenaires au développement, environ 92 % des coûts de mise en œuvre de la SNDR seront pris en charge par le secteur privé.
 - Saudi Star Agricultural Development Company aménage actuellement environ 14 000 ha de terres pour la production de riz et a une capacité de transformation industrielle d'environ 1 million de tonnes de paddy par an.
 - Pour assurer la durabilité de ces efforts d'industrialisation, le gouvernement facilite la mise à niveau de la chaîne de valeur pour les petits exploitants aux niveaux fonctionnel, des processus et des produits.
 - **Kenya:**
 - L'industrialisation a pris de l'importance dans au moins 3 segments de la chaîne de valeur, à savoir l'approvisionnement en intrants, la transformation du riz et la finance.

- De nouvelles rizeries à moyenne et grande échelle ont été mises en place par le secteur privé dans les principales zones de production de riz afin d'accroître les capacités de transformation, d'emballage et de commercialisation pour la production locale de riz.
- Les économies d'échelle de la commercialisation des intrants agricoles ont augmenté dans les zones de production de riz, car le nombre de négociants agricoles et la valeur des intrants achetés ont considérablement augmenté.
- Mozambique :
 - Dans le cadre de la SNDR-2, le programme Sustenta mobilise le secteur privé pour promouvoir (i) le transfert de technologie, (ii) le financement de la production et (iii) les liens commerciaux pour les petits exploitants agricoles.
 - Le partenariat entre Wanbao Private Limited et la Limpopo Downstream Irrigation Scheme Company du Mozambique a permis d'ajouter 20 000 ha de nouvelles superficies rizicoles.
 - Les facteurs moteurs de l'industrialisation comprennent le soutien à la formation des agriculteurs, le système intégré d'approvisionnement en intrants et en services, les contrats de vente et d'achat à des prix préétablis, le paiement anticipé de 50% des coûts contre retenue à la source et les accords de financement tripartites

Point de l'ordre du jour 6 : Collaboration avec les acteurs du secteur privé

- Les présentations du Projet de promotion du riz local (PRORIL2) en Côte d'Ivoire, d'AfricaRice et du Projet d'appui au secteur rizicole cambodgien (IFC/BM) ont réaffirmé la nécessité d'un environnement commercial juste et équitable pour promouvoir le rôle du secteur privé dans le renforcement de la chaîne de valeur du riz et la promotion de l'industrialisation par le biais de partenariats et de collaborations public-privé
- PRORIL2: Avec pour objectif de stabiliser l'approvisionnement en riz des agriculteurs vers les marchés locaux en Côte d'Ivoire, le projet construit et entretient la collaboration entre les groupes d'agriculteurs / coopératives et les partenaires privés tout au long de la chaîne de valeur tels que les producteurs de semences, les petits usiniers, les distributeurs locaux de riz

blanchi et les institutions financières. En minimisant l'aide financière en espèces, le projet minimise les coûts de transaction et les déperditions.

- AfricaRice: Pour soutenir l'industrialisation du secteur privé dans le segment post-récolte de la chaîne d'approvisionnement du riz local, AfricaRice a mis en place un laboratoire de pointe pour tester la qualité des semences et des graines de riz. Pour promouvoir l'utilisation de machines post-récolte par le secteur privé, 39 centres d'innovation et de transformation du riz à petite échelle ont été mis en place. En collaborant avec le secteur privé sur la fabrication de masse à travers ces centres, l'industrialisation a été promue.
- Cambodge : Les politiques de déréglementation et l'accès en franchise de droits aux marchés de l'Union européenne (UE) ont renforcé les investissements du secteur privé et transformé le secteur rizicole cambodgien. Les collaborations entre le gouvernement, le secteur privé et les partenaires de développement ont positionné le Cambodge en tant qu'exportateur de riz. Le projet RSSP de la SFI/BM aborde les risques et les défaillances du marché en aidant le secteur privé à concevoir des stratégies d'exportation qui répondront aux attentes du marché mondial en matière de qualité et de sécurité. L'une des principales leçons tirées du succès du Cambodge pour les pays membres de la CARD est d'identifier et de collaborer avec des « entreprises pilotes » :
 - dans leur propre intérêt (participation et contribution financière, non gratuite) et
 - ensemble pour promouvoir un environnement favorable du secteur rizicole au profit de toutes les parties prenantes
- Consciente des défis que pose la collaboration avec le secteur privé, la CARD identifiera et partagera les meilleures mesures de partenariat public-privé au sein des pays membres.

Point de l'ordre du Jour 7 : Progrès dans la mise en œuvre des SRDR par CER

- L'Assemblée générale a apprécié l'importance d'une approche régionale pour développer la chaîne de valeur du riz, alors que de plus en plus de pays deviennent interdépendants en matière de biens, de services et d'investissements.

- La Communauté de l’Afrique de l’Est (CAE), la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) et la Communauté de développement de l’Afrique australe (CDAA) ont présenté les progrès réalisés dans la formulation et/ou la mise en œuvre de leurs stratégies régionales respectives.
- CAE :
 - Avec l’assistance technique et financière de la CARD, les membres de la Plateforme rizicole d’Afrique de l’Est (PRE) ont formulé la stratégie Régionale de développement de la riziculture (SRDR) et le plan de mise en œuvre de la SRDR (PMOSRDR) de la CAE qui ont été validés et adoptés par le Conseil sectoriel de l’agriculture et de la sécurité alimentaire de la CAE.
 - SRDR vise à doubler la production de riz dans la région en facilitant l’intégration du développement de la chaîne de valeur du riz dans les États partenaires de la CAE
 - Le mutualisme et la complémentarité avec les SNDR des États partenaires constituent les principes directeurs des interventions dans le cadre de la SRDR de l’Afrique de l’Est.
 - Il est proposé qu’un conseiller riz de la CAE soit nommé au sein du Secrétariat de la CAE pour d’une part assurer la liaison avec les membres de la PRE, le Secrétariat de la CARD, les partenaires au développement, les ministères de tutelles et les membres du groupe de travail des SNDR des États partenaires et d’autre part superviser la mise en œuvre de la SRDR de l’Afrique de l’Est.
- CDAA:
 - Bien qu’elle abrite certains des plus grands producteurs de riz (tels que la Tanzanie et Madagascar), la région de la CDAA est un importateur net de riz.
 - La stratégie d’industrialisation de la CDAA a identifié le riz comme l’une des cultures ayant le plus grand potentiel pour l’agro-industrie dans la région.
 - La CDAA procède actuellement à une cartographie détaillée du commerce du riz et des analyses de la chaîne de valeur du riz dans la région.
 - Une fois les analyses terminées d’ici septembre 2023, la CDAA prévoit de recruter un consultant pour diriger la formulation et la validation de sa stratégie régionale de développement de la riziculture au courant de l’exercice 2023-2024.

- La CDAAC attend de la CARD qu'elle lui apporte un appui technique et financier pour l'organisation d'un atelier de validation de la stratégie.
- CEDEAO :
 - L'Offensive riz (stratégie) de la CEDEAO et ses plans d'action sont coordonnés par l'Observatoire du riz de la CEDEAO (OR/CEDEAO).
 - OR/CEDEAO veille à ce que les mesures prises à l'échelle régionale soient basées sur les priorités nationales conformément aux SNDR.
 - OR/CEDEAO coordonne les activités des gouvernements, du secteur privé et des partenaires au développement pour trouver des solutions axées sur le marché.
 - OR/CEDEAO contribue à l'harmonisation des politiques régionales et facilite le financement de la chaîne de valeur.
 - OR/CEDEAO recueille et partage également des données sur le développement régional du secteur rizicole à des fins de suivi et d'évaluation.

L'AG9 a mis l'accent sur un alignement plus étroit des stratégies régionales et nationales et sur la nécessité d'un soutien des partenaires au développement dans la mise en œuvre de la SRDR de l'Afrique de l'Est et de l'Offensive riz de la CEDEAO.

Point de l'ordre du jour 8 : Progrès du Suivi-évaluation des SNDR

L'Assemblée générale a réaffirmé l'importance du S&E dans la mise en œuvre des SNDR et a demandé au Secrétariat de fournir l'appui nécessaire pour établir des méthodologies de S&E spécifiques à chaque pays par le biais d'études de base et de la tenue de la réunion annuelle d'examen du secteur rizicole dans chaque pays.

- L'AG9 a réaffirmé que les « 12 indicateurs RICE » adoptés lors de l'AG8 constituent un cadre d'évaluation souple qui peut inclure des indicateurs supplémentaires adaptés à la SNDR du pays membre.
- Il a été indiqué que les pays qui ont déjà mené des études de base de S&E doivent effectuer un suivi annuel (Réunion annuelle d'examen du secteur rizicole), et que les autres pays doivent achever ou commencer les études de base de S&E dès que possible.

- Les résultats du S&E seront partagés avec les partenaires au développement et le secteur privé afin de mobiliser de nouveaux investissements dans le secteur rizicole.

Deux pays qui ont terminé leur étude de base du S&E, à savoir la Tanzanie et le Togo, ont présenté la démarche qu'ils ont utilisé pour établir leur situation de référence et comment ils prévoient organiser le S&E à l'avenir.

- **Tanzanie :**
 - Avec le soutien du bureau de pays de la JICA et du ministère de l'Agriculture, les membres du groupe de travail de la SNDR ont engagé deux consultants individuels pour collecter des données de référence pour les 14 indicateurs de suivi et d'évaluation de la SNDR-2 et définir des méthodologies pour la collecte future des données relatives à ces indicateurs.
 - Alors que les données secondaires ont été collectées à partir des bases de données institutionnelles du gouvernement, les données primaires ont été collectées par le biais d'enquêtes de terrain dans 5 districts rizières représentatifs.
 - Le Groupe de travail de la SNDR effectuera le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la SNDR-2 en suivant l'évolution des 14 indicateurs et en organisant une réunion annuelle d'examen du secteur rizicole avec les parties prenantes à partir de cette année.
- **Togo :**
 - Par l'intermédiaire du bureau de pays de la JICA et du ministère de l'Agriculture, le groupe de travail de la SNDR a fait appel aux services du cabinet DUTYCO SAS pour la collecte de données primaires et secondaires pour les 12 indicateurs de la SNDR.
 - Les données secondaires ont été recueillies auprès des projets de divers ministères et partenaires de développement.
 - Sur la base des méthodologies et des sources suggérées, le groupe de travail de la SNDR a mis en place un plan de suivi et d'évaluation de la SNDR-2 jusqu'en 2030.
 - Le Groupe de travail de la SNDR organisera une réunion annuelle d'examen du secteur rizicole de 2 jours au cours de laquelle diverses parties prenantes du riz examineront et évalueront les progrès accomplis dans la mise en œuvre des 12 indicateurs de la SNDR-2.

Point de l'ordre du Jour 9 : Perspectives

La réunion a réaffirmé l'importance de l'approche globale RICE pour assurer un approvisionnement stable en riz face au changement climatique et à d'autres contraintes mondiales. Un tiers de la durée de la phase 2 de CARD (2019-2030) est passé et donc, la mise en œuvre devrait être maintenant au centre des préoccupations. Une compréhension commune a été formée sur le fait que chaque acteur doit jouer son rôle respectif tout en travaillant de manière collégiale avec un sentiment d'urgence d'aller vers notre objectif commun de stimuler la production de riz et la productivité en Afrique subsaharienne.

Pour maximiser l'efficacité des diverses politiques et interventions liées au riz et améliorer leurs impacts, un dialogue politique et une coordination continue entre les parties prenantes deviennent importants aux niveaux national et régional. La coordination du développement du secteur rizicole a également été identifiée comme l'un des principaux domaines prioritaires communs des SNDR-2 dans les pays membres de la CARD. L'AG9 a donc proposé au Secrétariat de la CARD d'améliorer la coordination entre les différentes parties prenantes aux niveaux national et régional en utilisant son cadre de S&E, en collectant des informations sur les politiques et interventions liées au riz, en identifiant les lacunes et en améliorant l'alignement des politiques et les investissements conformément à la SNDR-2 et à la SRDR.

La réunion a confirmé le rôle crucial joué par les entreprises privées dans le développement de la chaîne de valeur du riz à travers la fourniture d'intrants et de services liés à la production, la transformation, le commerce et la création d'emplois. Tirer parti du secteur privé par le biais de partenariats multipartites peut améliorer davantage la création d'emplois et l'accès des petits exploitants aux marchés, la productivité, la rentabilité et, par conséquent, la durabilité socio-économique de la riziculture dans les pays membres de la CARD. L'AG9 a affirmé le rôle important des gouvernements dans la facilitation des investissements privés grâce à des cadres politiques cohérents aux niveaux national et régional, aux innovations intelligentes face au climat, aux services de vulgarisation, au développement des infrastructures et à l'accès au financement.

Afin d'assurer la mise en œuvre des SNDR et des SRDR, l'Assemblée générale a recommandé au Secrétariat de la CARD de :

- Améliorer la coordination entre les parties prenantes de la chaîne de valeur du riz afin d'éviter la duplication des efforts, d'assurer l'alignement des politiques et d'harmoniser les diverses interventions et progrès liés au riz,
- Promouvoir les dialogues politiques entre les différentes parties prenantes, en particulier le secteur privé,
- Aider les points focaux SNDR et SRDR à identifier les lacunes dans les interventions par le biais d'activités de S&E et de réunions annuelles d'examen du secteur rizicole, et jouer un rôle de premier plan dans la coordination avec les partenaires au développement pour combler les lacunes,
- Faciliter la mobilisation rapide de fonds et d'investissements en partageant les résultats du suivi-évaluation avec les partenaires de développement et le secteur privé, en particulier lors de la réunion annuelle d'examen du secteur rizicole des pays membres de la CARD,
- Promouvoir la coopération Sud-Sud comme moyen de poursuivre l'industrialisation dans les pays membres, en s'inspirant des solides chaînes d'approvisionnement de riz de qualité dirigées par le secteur privé du Cambodge et dans d'autres parties de l'Asie ainsi qu'en Amérique latine.
- Diffuser des informations sur les questions et les mesures soulevées lors de la réunion pour encourager l'investissement et la participation du secteur privé à la chaîne de valeur du riz et promouvoir l'industrialisation,
- Renforcer les partenariats entre les instituts de recherche, le secteur privé, les CER, les partenaires au développement et les partenaires de la coopération Sud-Sud,
- Organiser des activités de jumelage in situ pour la mise en œuvre des SNDR dans le cadre de l'initiative Dakar 2,
- Faciliter le partage d'informations sur la recherche, la technologie et les bonnes pratiques liées au riz développement sectoriel,
- Fournir une formation sur l'utilisation du géoportail de la CARD aux points focaux SNDR afin qu'ils puissent mettre à jour directement leurs activités, projets et données sur les indicateurs de suivi-évaluation,
- Partager les bonnes pratiques de la composante Assistance technique des projets liés au riz et faciliter la sélection du personnel approprié pour les formations appuyées par la CARD, et
- assurer le suivi de la lettre d'intention de rejoindre la CARD soumise par Madame la Ministre Josephine L Yanga du Soudan du Sud

L'AG9 a proposé Madagascar comme pays hôte de la prochaine Assemblée Générale (AG10) en 2025.

La réunion a été clôturée par M. Osamu Kubota, vice-président de la JICA, qui a félicité et remercié les participants pour les deux jours de discussions fructueuses.

Co-Présidents

Jour 1

AM: Dr. Baboucarr Manneh
Directeur Général, AfricaRice

PM: Mr. Yacouba Dembélé,
Directeur Général, ADERIZ, Côte d'Ivoire

Jour 2

AM: Mr. Shinjiro Amameishi
Directeur Général Adjoint, Département du Développement Economique,

JICA

PM: Mme. Vestine Nyandwi
Directeur Général de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement, de
l'Agriculture et de l'Elevage, Burundi